

Informations municipales

N° 241

RÉUNION DU JEUDI 18 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le 18 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CHALLET, légalement convoqué le 12 février en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire.

Présents : MM. Pascal HOYAU, Daniel MORVAN, Jean-Marc EDELIN, Bernard DEMICHEL, Jérôme FERRON, Pierre-Yves DUPUY, Gaël GLOTIN et Lionel DELAHOUCHE.

Excusée ayant donné procuration : Mme Alexandra GAUDET à Madame Hélène DENIEAULT

Secrétaire de séance : M. Gaël GLOTIN

oooooooooooo

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Contrat d'assurance des risques statutaires - habilitation du CDG

- **Approbation du compte-rendu du 10/12/2015** :

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **Réajustement du montant du loyer du logement communal** :

Suite aux travaux supplémentaires effectués pour la réhabilitation du logement communal, le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le montant fixé par délibération le 08/10/2015.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant du loyer à 400 € par mois.

- **Poteaux et filets du terrain de sport** :

Les poteaux et les filets entourant le terrain de sport communal sont défectueux et doivent être changés pour la sécurité des utilisateurs et la tranquillité des riverains.

Plusieurs devis sont proposés pour ces travaux.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la société **SPS Filets** pour un montant de **11 112,00 € TTC**.

- **Fonds de Concours Chartres Métropole** :

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole, correspondant à 50 % du coût hors taxes, pour le changement des poteaux et des filets du terrain de sport communal ainsi que pour l'achat de bacs à fleurs et de jardinières pour l'embellissement de la commune.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds de Concours pour ces deux projets.

• **Rachat du matériel volé :**

Suite au vol subit le 24/10/2015 à l'atelier communal, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de remplacer le matériel dérobé pour assurer l'entretien de la commune.

Les devis réalisés pour le remplacement du matériel s'élèvent approximativement à **3 000 € TTC**.

Après discussion, le Conseil Municipal, accepte les devis proposés et charge le Maire de faire le nécessaire pour racheter le matériel.

• **Avis sur le projet de schéma de mutualisation intercommunale proposé par Chartres Métropole :**

Le Maire expose :

Par courrier du 11 janvier 2016, Chartres Métropole a transmis à ses communes membres le projet de schéma de mutualisation intercommunale pour le mandat 2014-2020 conformément aux dispositions législatives en vigueur (loi « Réforme des Collectivités Territoriales » de 2010 ; loi « NOTRe » de 2015).

Depuis 2011, Chartres Métropole s'est engagée dans un processus volontariste de mutualisation. Une fois abouti le chantier de mutualisation entre l'agglomération et la ville centre, la réflexion a été élargie aux autres communes du territoire. Le comité des maires en a enrichi le contenu au cours de l'année 2015.

Ce projet, établi pour le mandat 2014-2020, dresse un état des lieux des dispositifs déjà mis en œuvre sur le territoire et dessine les perspectives nouvelles de mutualisation sur la période 2016-2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce projet a été transmis pour avis à chacun des 46 conseils municipaux.

Il appartient donc maintenant au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport relatif aux mutualisations de services entre Chartres métropole et ses communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation intercommunale proposé par Chartres Métropole.

• **Contrat d'Assurance des Risques Statutaires - Habilitation du CDG 28 :**

Le Maire rappelle que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents.

La commune actuellement adhérente à un contrat d'assurance groupe, souscrit par le CDG 28, arrivant à échéance le 31 décembre 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

▪ **Agents affiliés à la CN.R.A.C.L. :**

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office ;

▪ **Agents non affiliés à CN.R.A.C.L. :**

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée : 3, 4 ou 5 ans
- Régime : capitalisation.

COMPTE-RENDU DES SYNDICATS

SIZA :

- Le SIZA comprend 60 communes, dont 30 font partie de l'Agglo du pays de Dreux, ce qui représente 54 596 habitants. La cotisation au SIZA est de 1 € par habitant et la recette aux communes est de 5,85 € par habitant, ce qui représente un bénéfice de 4,85 € par habitant. Pour la commune de Challet, les recettes de 2016 seront approximativement de 2 100 €.
- Les deux plus grands terrains sont encore disponibles pour l'installation d'entreprises.
- La société SERBOIS a racheté le terrain à la société BOMEX qui ne s'est jamais installée.
- Un diffuseur est prévu pour l'accès à la future autoroute.
- Devenir du SIZA :
L'Agglo du pays de Dreux pourrait reprendre la compétence du syndicat début 2017 (prévu par la loi NOTRe) car la zone d'activités située à Tremblay-les-Villages fait partie du périmètre de l'Agglo de Dreux. Les communes situées en dehors de l'Agglo de Dreux pourraient sortir du syndicat et ne plus recevoir de recettes. Le président du SIZA a envoyé une lettre aux autorités afin de connaître l'avenir du syndicat.

QUESTIONS DIVERSES

Chartres Métropole :

- **L'Agglo fait son nettoyage de printemps - Opération 2016 :**

Suite au succès de l'opération menée l'an passé, une journée dédiée à la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire de Chartres Métropole est de nouveau programmée le 30 avril 2016.

Tous les participants seront ensuite invités à se rassembler à Morancez (rue de Chavannes) pour un temps de convivialité et d'échanges.

- **Lancement de la Marque de territoire :**

L'Agglo vous invite à participer au lancement de la Marque, Place des Epars à Chartres, le week-end des 27 et 28 février 2016.

Logement communal :

Suite au désistement de l'employé communal pour des raisons personnelles qui lui incombent, un nouveau locataire s'est installé dans le logement.

Visite du Centre d'Intervention :

Le Colonel GOUY, nouveau Directeur départemental du SDIS 28, se rendra au Centre d'Intervention de Challet, courant mars.

Enquête INSEE :

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, réalise du 1^{er} février au 30 avril 2016, une enquête sur le thème du cadre de vie et de la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE, chargé de les interroger, prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Stagiaire :

Dans le cadre d'une mise en situation en milieu professionnel, Monsieur Fabien BILLARD effectuera un stage au côté de notre employé communal du 18 au 29 avril 2016.

Travaux à la mairie :

Des devis pour revoir l'étanchéité des murs de la mairie vont être demandés à plusieurs entreprises.

Indemnités des Maires des communes de moins de 1000 habitants :

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 d 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées automatiquement au taux plafond.

Concours des maisons fleuries :

Dans le cadre du projet d'embellissement de la Commune, la municipalité va organiser un concours « maisons fleuries ». Le règlement du concours sera bientôt diffusé à l'ensemble des Calétusiens.

TOUR DE TABLE

Travaux au château d'eau :

Les travaux de remise en état du château d'eau, effectués par Chartres Métropole (en charge de l'eau et de l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2013), commencés le 11 janvier 2016, vont bientôt se terminer. Ces travaux ont entraîné une augmentation inévitable de la pression de l'eau.

D'ici deux semaines environ, la pression de l'eau va donc redescendre à la pression avant travaux.

L'installation d'un surpresseur par Chartres Métropole, prévue normalement en fin d'année, permettra d'améliorer progressivement la pression de l'eau.

Remarque : Dès que la municipalité a été prévenue de ces travaux, une information a été diffusée sur le site de la commune et sur le panneau d'affichage municipal. N'hésitez pas à consulter ces supports régulièrement.

Fin de séance : 22 heures 50

INFORMATION

Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire auront lieu à l'école de Clévilliers les jours suivants :

- Jeudi 21 avril 2016 : de 9h à 18h30
- Vendredi 22 avril 2016 : de 17h30 à 19h
- Samedi 23 avril 2016 : de 9h30 à 13h

Veuillez-vous munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.